

*salvum fac Regem, et tum in ecclesiarum parochialium pronas* (gallice le prône) *tum in benedictionibus SS. Sacrementi ubi pro* Papa et pro Episcopo, etiam pro Rege nominaliter oratur. *Quæritur an talis consuetudo arguenda sit communicationis vetitæ* cum hæreticis?" — Le Saint-Office répondit, le 27 septembre, 1820 : "In casu et circumstantiis quibus agitur, esse locum tolerantiae." (1)

Mgr Plessis avait fait suivre sa consultation de plusieurs observations, destinées à justifier sur ce point la conduite des évêques de Québec depuis la Conquête, et qu'on nous saura gré de donner ici en partie.

"Dans les premiers siècles de l'Église, dit-il, on priait pour les Empereurs païens. — Il est défendu de prier avec les hérétiques, mais il ne l'est pas de prier pour eux ; l'Église prie pour eux d'une manière spéciale le Vendredi-Saint. — Aussitôt après la Cession du Canada à l'Angleterre, en 1763, l'on commença à prier pour le Roi d'Angleterre, à la requête expresse du Gouvernement qui voulait qu'on priât pour le Roi comme on le faisait pour le Roi de France. — Il n'en est résulté aucun scandale pour le peuple catholique."

Comme il ne nous reste plus que l'oraison *Quæsumus, omnipotens Deus* et le *Domine salvum fac Regem*, on peut se demander quand on a cessé de mentionner le nom du Roi au canon de la messe et au grand prône ? Ces modifications ont dû se faire ici ou là dans le diocèse, et petit à petit, à mesure que disparaissaient nos vieux missels imprimés pour la France, et que se faisait de plus en plus rare le Rituel de Mgr de Saint-Vallier, qui de fait fut remplacé par l'*extrait du Rituel de Québec*, publié en 1836, et le *Compendium du Rituel Romain*, publié, en 1853, par l'ordre du Premier Concile Provincial.

(1) Il est intéressant, au point de vue de l'évolution de la discipline de l'Église, de comparer cette réponse avec le passage suivant du concordat entre le Saint-Siège et le roi de Serbie, promulgué à Rome le 20 mars 1915 : "La formule de prière pour le Souverain : *Domine salvum fac regem*, sera chantée aux offices divins, en langue slave ou latine, selon les traditions locales."

## CHRONIQUE DIOCÉSAINE

**Destruction d'une église.** — Un nouveau désastre est venu fondre sur la paroisse de Limoilou. L'église paroissiale a été, vendredi matin, le 24 novembre, détruite de fond en comble par un incendie. On a pu sauver le chœur, de même que le monastère des RR. Pères Capucins.